

# **RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS Tir au but Euro 2016 sur Editus.lu du 30 mai 12h00 au 20 juin 2016 minuit**

## **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société Editus Luxembourg SA, 208 rue de Noertzange L-3670 Kayl, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 12 138, organise du 30/05/2016 12h00 au 20/06/2016 minuit, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Le présent Règlement peut être consulté sur le site internet <http://concours.editus.lu>

Une copie de ce Règlement a également été déposée auprès des huissiers de Justice Carlos CALVO – Frank SCHAAL, dont l'étude est établie à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich ([www.huissier-luxembourg.com](http://www.huissier-luxembourg.com)).

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des collaborateurs permanents ou temporaires de la société organisatrice et de leurs familles, depuis [www.editus.lu](http://www.editus.lu) ou [www.editus.mobi](http://www.editus.mobi) et les pages Facebook et Twitter d'Editus, durant la période du jeu concours.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer au jeu, il suffit de compléter et de valider le formulaire d'inscription puis de tenter sa chance en cliquant sur « Je participe », dans la limite d'une participation par personne par jour, durant la durée du jeu concours.

## **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants du tirage au sort seront avertis par e-mail à la suite du tirage au sort qui aura lieu courant de la semaine du 20 juin 2016 via l'adresse électronique fournie par eux au moment de leur participation au jeu, dans un délai de 30 jours maximum. Le gagnant devra confirmer l'adresse d'envoi du lot dans un délai de 30 jours. L'absence de réponse dans les 30 jours après réception de ce message vaudra abandon du lot par le gagnant

L'admission au tirage au sort des participants dûment inscrits au Jeu se fera selon les conditions suivantes :

- Pour gagner le participant doit inscrire 3 buts, et il accède au tirage au sort.  
Pour augmenter ses chances au tirage au sort, le participant éligible peut :
  - Inviter trois (3) de ses amis à participer au jeu via les invitations ou les partages Facebook. Si ses trois (3) amis participent à leur tour au jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages Facebook, le dit participant éligible augmente de trois (3) ses chances d'être tiré au sort.
  - Inviter cinq (5) de ses amis à participer au jeu via les invitations ou les partages Facebook. Si ses cinq (5) amis participent à leur tour au jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages Facebook, le dit participant éligible augmente de quatre (4) ses chances d'être tiré au sort.
  - Inviter dix (10) de ses amis à participer au jeu via les invitations ou les partages Facebook. Si ses dix (10) amis participent à leur tour au jeu et s'y inscrivent via ces invitations et/ou ces partages Facebook, le dit participant éligible augmente de cinq (5) ses chances d'être tiré au sort.

Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom et même adresse email). Par soucis de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DU LOT**

Pour être valable, chaque formulaire de participation doit comprendre le nom et le prénom du participant, sa localité de résidence et une adresse e-mail valable. En participant au concours, la personne déclare automatiquement garantir l'exactitude des informations fournies et doit avoir pris connaissance et accepté le présent règlement du concours.

Toute participation non conforme ne sera pas prise en compte. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

#### **ARTICLE 6 : LES LOTS**

- 1 bon d'achat d'une valeur de 200€, pour la 1<sup>ère</sup> personne tirée au sort, valable dans tous les magasins ASPORT jusqu'au 19 juin 2017.
- 6 bons d'achat d'une valeur de 50€ valables pour les 6 autres personnes tirées au sort dans tous les magasins ASPORT jusqu'au 19 juin 2017.

**Total prestations offertes : 500,00€**

#### **ARTICLE 7 : DISTRIBUTION DU LOT**

Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne (même nom et même adresse email) et une unique participation par personne et par jour est permise. En aucun cas, les lots ne pourront donner lieu à un échange contre une somme en espèces ou contre d'autres objets, quelle que soit leur valeur. Dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie des dotations gagnées, dans les conditions décrites dans le présent règlement, ils perdent le bénéfice complet des dites dotations et ne peuvent prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées

#### **ARTICLE 8 : LITIGES**

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, de ses annexes et additifs. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par la société organisatrice. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 15 jours après la proclamation des résultats du concours.

#### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITES**

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le jeu en fonction des modalités liées à l'exploitation ou de l'annuler à tout moment en cas d'événement de force majeure ou de modifier les dotations si les circonstances l'exigeaient. Elle ne saurait être tenue responsable ni tenue à aucun type de dédommagement à l'égard des participants ou de tiers si l'opération devait être prolongée, écourtée, modifiée ou annulée. La société organisatrice n'accepte aucune responsabilité pour tout incident ou événement qui pourrait naître en relation avec le prix gagné.

Le dernier règlement déposé auprès de l'huissier faisant foi.

#### **ARTICLE 10 : PHOTOS ET PUBLICATIONS**

La société organisatrice se réserve la possibilité de publier le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans rémunération autre que celle du lot gagné.

En participant au concours, le participant accepte expressément que son nom et son image (par exemple sa photo) en tant que gagnant soient annoncés et utilisés après le tirage au sort sur les sites [www.editus.lu](http://www.editus.lu) les réseaux sociaux suivants : Facebook, Google+, Twitter, LinkedIn et Pinterest et sur les communiqués de presse Editus.

Si le gagnant s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou de relations publiques, il doit le faire savoir par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la société organisatrice.

#### **ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES**

Suite à la participation au présent jeu-concours, les coordonnées des participants seront centralisées et feront l'objet d'un traitement informatique pour l'exécution du concours par Editus.

**Par la participation au concours, les participants acceptent également de recevoir par email des informations d'Editus.**

En cochant la case « **Je participe et je souhaite recevoir les offres promotionnelles d'Editus et de ses partenaires** », les participants acceptent de profiter des offres (bons de réductions, concours, sondages) d'Editus et de ses partenaires. **Ils autorisent la société Editus à transmettre leurs données à des fins de marketing direct à des tiers. Entres autres Editus Luxembourg S.A. sera autorisé à utiliser, numériser, conserver et reproduire les informations fournies, et de les intégrer dans les bases de données dont Editus est responsable.**

Editus est susceptible, **sous réserve du consentement explicite du Participant**, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour exercer votre droit, il faut adresser un courrier à Editus Luxembourg SA – Données personnelles, 208 rue de Noertzange, L-3670 Kayl ou par e-mail à [donnees@editus.lu](mailto:donnees@editus.lu) Conformément aux lois en vigueur au Luxembourg, le traitement informatique des données personnelles des participants est déclaré auprès de la CNPD.

Les données personnelles concernées sont supprimées du fichier de données dans les plus brefs délais. En demandant que ces données personnelles soient supprimées, le Participant met également un terme à sa participation au concours.

#### **ARTICLE 12 : TOUS DROITS RESERVES ET DISPOSITIONS FINALES**

Aucune des photos, illustrations, provenant des pages de ce concours, ne peut-être copiée, reproduite, republiée, téléchargée, postée, transmise ou distribuée d'aucune manière que ce soit. Tous droits réservés sur ces documents.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure toute participation qui ne satisfait pas totalement au Règlement du jeu-concours et/ou tentative frauduleuse ou illégale de participation.

Le présent Règlement et le jeu-concours sont régis par le droit luxembourgeois. Tout litige qui en découle devra être soumis au Tribunal luxembourgeois compétent après avoir été soumis à la société organisatrice conformément à l'article 8 du présent règlement.